

## DECISION DU MAIRE

Vu la délibération du 11.06.2020, modifiée le 17.09.2020 donnant délégation à Mme le Maire en matière de marchés publics,

Vu la consultation mise en ligne le 16/03/2023 ayant pour objet la recherche d'un maître d'œuvre pour « les travaux d'aménagement de la cantine scolaire et de salles de réunion dans le bâtiment 4 Place Saint Jean »,

Vu les réponses reçues et suite à l'ouverture des plis en date du 17 avril 2023 qui a donné les résultats suivants :

	ROUX Architecte Dole	DE BAGATELLE Architecture Pontarlier	SICA JURA Lons le Saunier
Moyens compétences et références /40	40	40	40
Prix des prestations /30	30	28.24	28.34
Méthodologie /20	20	18	20
Délais d'exécution de la mission /10	10	10	8.75
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>96.24</b>	<b>97.09</b>

Madame le Maire, après avis de la commission MAPA – APPEL D'OFFRES, décide d'attribuer le marché au cabinet ROUX Architecte, selon les modalités ci-dessus.

Villers Le Lac,  
Le 17 avril 2023.  
Le Maire,



**Dominique MOLLIER**

Accusé de réception en préfecture  
025-212503213-20230420-2023-04-20-001-AR  
Date de télétransmission : 20/04/2023  
Date de réception préfecture : 20/04/2023